

DECLARATION OPERATEUR

AU TITRE DE LA CONVENTION DE TRAITEMENT DES BILLETS EN EUROS PAR DES PRESTATAIRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Opérateur	
Raison sociale :	
N° SIREN :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Point de contact national	
Nom : M/Mme	Prénom :
Fonction :	E-mail :
Téléphone :	Télécopie :

Nom, date et signature

La Banque de France met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « GOLFI » dont la finalité est de gérer les données et les informations des opérateurs fiduciaires ayant signé une convention avec elle et les missions de contrôle.

Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Les destinataires des données à caractère personnel traitées, sont, à raison de leurs attributions respectives, les unités de la Banque de France en charge de la mise en œuvre de la convention.

Les droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exercent auprès du Directeur des Affaires Fiduciaires, par courrier à l'adresse suivante : Banque de France – DGAFP – DAF – SCSF – 32-1253 – 75049 Paris Cedex 01